

COMPOSITION DE LA COMMISSION DE RECRUTEMENT
UFR Sciences Humaines et Sociales
Année universitaire 2024-2025

Le Président de l'Université Bourgogne Europe

VU le Code de l'Éducation, notamment les articles L612-6 et D612-36-2,

VU la Loi n° 2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat ;

VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université Bourgogne Europe en date du 17 mai 2021, portant création du **Master 2 mention Psychologie parcours Management et Formation de Professionnels de Santé**,

ARRETE

Article 1 :

La Commission de recrutement pour l'accès à la deuxième année du Master mention Psychologie parcours Management et Formation de Personnels de Santé est ainsi constituée pour l'année universitaire 2024-2025 (accès à la formation pour l'année universitaire 2025-2026) :

Président :

Laurent AUZOULT CHAGNAULT, Professeur des universités

Membres :

Jean-Yves DESBOIS, Formateur IFCS

Yamina KROUK, Directrice IFCS

Emilie LEBEAU, Formatrice IFCS

Edith SALES WUILLEMIN, Professeur des Universités

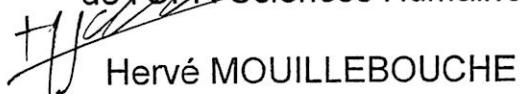
Article 2 :

Le Directeur de l'UFR des Sciences humaines et Sociales est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR des Sciences Humaines et Sociales et sur le site internet de l'UFR des Sciences Humaines et Sociales.

Fait à DIJON, le 17 avril 2025.

Le Doyen

de l'UFR Sciences Humaines


Hervé MOUILLEBOUCHE